



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE (matin/midi/soir) DE SAINT GENIES BELLEVUE

Directrice : **Caroline Cayol**
05.62.89.00.07 de 14h00 à 16h30
ou 06.08.96.94.40
e- mail : centre-loisirs.stgenies@orange.fr
Site de la commune : www.saint-genies-bellevue.fr

ARTICLE 1 : L'accueil de loisirs périscolaire (matin/midi/soir) est municipal.

ARTICLE 2 : Fonctionnement

Il fonctionne de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 et durant l'interclasse de midi de 12H00 à 13H50.

ARTICLE 3 : Surveillance et sécurité des enfants.

Les enfants participant aux ateliers, sont sous la responsabilité de l'animateur, les enfants restant dans la cour, sont à la charge du personnel assurant la surveillance

Chaque adulte présent doit se sentir responsable à tout moment et en tout lieu vis à vis de n'importe quel enfant.

Le matin, les enfants doivent OBLIGATOIREMENT être confié à un membre du personnel.

ARTICLE 4 : Santé

Aucun médicament ne pourra être délivré durant cet accueil.

Il est impératif de signaler à la responsable toute pathologie ou allergie entraînant un traitement afin de mettre en place un projet d'accueil individualisé (protocole permettant la délivrance de médicaments).

ARTICLE 5 : Comportement des enfants.

Les enfants doivent respecter les biens, l'équipement et les locaux scolaires, ainsi que le personnel d'encadrement. Tout acte de brutalité est interdit. Le non respect de la discipline d'usage fera l'objet de sanctions (dont les parents seront automatiquement avertis).

ARTICLE 6 : Départ des enfants.

Toute personne autre que les parents de l'enfant devra être inscrit sur la liste des personnes pouvant le récupérer ou être muni d'une autorisation écrite des parents lui permettant de prendre en charge l'enfant .

Sans autorisation, le personnel municipal responsable des enfants, refusera le départ de l'enfant.

Chaque parent devra émarger sur informatique avant de récupérer son enfant .

Durant l'interclasse de midi le départ et l'arrivée des enfants avant 13H50 est interdit.

ARTICLE 7: Modalités d'inscription

▶ **Nouveaux arrivants, les Petites sections et les CP, création d'une inscription**

Retourner LE DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS (téléchargeable sur le site de la commune dans le « KIT RENTREE » , disponible en Mairie ou directement auprès du service)

Il est préférable que tout enfant **AIT UN DOSSIER** de façon à pouvoir être accepté, à un moment donné, sur le service.

▶ **INSCRIPTIONS REGULIERES** : remplir un profil

Ce profil servira de base à la facturation, vous n'aurez plus qu'à effectuer vos modifications par **par mail** à centre-loisirs.stgenies@orange.fr, **par écrit ou par téléphone au 05.62.89.00.07 / 06.08.96.94.40.**

▶ **INSCRIPTIONS OCCASIONNELLES OU IRREGULIERES** - Ne rien remplir -

Pour les inscriptions occasionnelles, laisser un profil vierge et faites vos inscriptions internet, par **mail** à centre-loisirs.stgenies@orange.fr, **par écrit ou par téléphone au 05.62.89.00.07 / 06.08.96.94.40**

Attention !! les enfants non inscrits ne seront pas acceptés sur le service

▶ **Réactualisation d'un dossier pour les autres classes**

Remplir et retourner au service :

- le formulaire de réactualisation en cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone ou autres
- la fiche correspondant **au profil** de votre enfant

ARTICLE 8: L'accueil de loisirs ferme ses portes à 18H30.

Il est impératif que cet horaire soit respecté, **des retards répétés entraineront le refus de l'enfant sur le service.**

ARTICLE 9: Toute infraction au présent règlement entraînera l'exclusion de l'enfant.

Fait à Saint Genies, le 18 Mai 2010